

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le quatre du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GESTEL, légalement convoqué le vingt-trois du mois de mars, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michel DAGORNE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

### Etaient présents :

Monsieur Michel DAGORNE	Monsieur Frédéric HONORE
Madame Françoise MERRET	Monsieur Ludovic KARABOUE
Monsieur Loïc QUEGUINER	Monsieur Robert LAFOND
Monsieur Jacques LE BRAZIDEC	Madame Isabelle LE CORDROCH
Madame Catherine AUDRAN	Monsieur Yves LE SAUCE
Madame Elisabeth LIEUTIER	Monsieur Paul MELIS
Monsieur Christophe CARER	Madame Pascale QUERE
Monsieur Jean-Marie GUYMARD	Monsieur Jean-François QUILLIEN

### Absents excusés :

Madame Gwénaëlle GUEPEY	Madame Delphine DI MAGGIO
Madame Aurélie GARGAM	Monsieur Thomas GUEGAN
Madame LAMOUREUX Magali	Madame Jannick QUERRIEN
Madame Annelise RALEC	

### Pouvoir :

Monsieur Thomas GUEGAN à Madame Pascale QUERE  
 Madame Magali LAMOUREUX à Madame Françoise MERRET  
 Madame Jannick QUERRIEN à Monsieur Christophe CARER

### Secrétaire de séance :

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 09 MARS 2016

### DCM 2016-0014 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

*Monsieur DAGORNE, Maire, donne la présidence de séance à Monsieur Jacques LE BRAZIDEC, Adjoint aux Finances, pour la présentation et le vote du compte administratif 2015.*

*Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jacques LE BRAZIDEC, Adjoint aux Finances, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, vote le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :*

### RESULTAT DE L'EXERCICE :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<i>Dépenses</i>	544.089,35 €	1.591.755,39 €
<i>Recettes</i>	535.483,94 €	2.090.972,73 €
<i>Résultat</i>	- 8.605,41€	499.217,34 €

Soit un excédent de clôture de l'exercice 2015 de : 490.611,93 €

### RESULTAT CUMULE :

	Résultats de clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2015	Résultats de clôture 2015
<b>INVESTISSEMENT</b>	- 160.016,61 €		- 8.605,41 €	- 168.622,02 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	654.570,35 €	350.000,00 €	499.217,34 €	803.787,69 €
<b>TOTAL</b>	494.553,74 €	350.000,00 €	490.611,93 €	635.165,67 €

Soit un excédent cumulé de 635.165,67 €



#### **DCM 2016-0015 : AFFECTATION DES RESULTATS 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, affecte le résultat global de fonctionnement 2015, soit la somme de 803.787,69 € comme suit :

- 500.000 € en section d'investissement (compte 1068 : Excédent de Fonctionnement Capitalisé),
- le solde, soit 303.787,69 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002 : Excédent de Fonctionnement Reporté).

#### **DCM 2016-0016 : COMPTE DE GESTION 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

#### **DCM 2016-0017 : BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>INVESTISSEMENT</i>	978.000 €	978.000 €
<i>FONCTIONNEMENT</i>	2.250.000 €	2.250.000 €
<i>TOTAL</i>	3.228.000 €	3.228.000 €

#### **DCM 2016-0018 : IMPÔTS LOCAUX - VOTE DES TAUX 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents vote la reconduction des taux d'imposition 2015 pour l'année 2016, à savoir:

	<i>TAUX 2016</i>
<i>Taxe d'Habitation</i>	17.69 %
<i>Foncier Bâti</i>	27.90 %
<i>Foncier Non-Bâti</i>	68.07 %

#### **DCM 2016-0019 : INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, à Monsieur LE GOURRIEREC Paul, l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 au taux de 50 % du montant maximum.

#### **DCM 2016-0020 : CONVENTION AVEC LORIENT AGGLOMERATION ET GESTEL NATURE : FETE DE LA NATURE**

Au titre de sa politique de promotion territoriale, Lorient Agglomération est partenaire d'événements organisés localement, dont l'envergure et l'impact médiatique et populaire contribuent au rayonnement du territoire.

La Fête de la Nature est un événement national dans lequel s'inscrit l'événement organisé à GESTEL, au domaine du Lain, conjointement par Lorient Agglomération, la commune de GESTEL et Gestel Nature.

La Fête de la Nature répond à des objectifs partagés par Lorient Agglomération, la commune de Gestel et l'association Gestel Nature : valorisation de l'environnement et sensibilisation du public au respect de la biodiversité. La manifestation contribue à la notoriété du territoire, son attractivité touristique, et valorise le domaine du Lain.



Afin de soutenir cette action, Lorient Agglomération propose de signer une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2016-2018. Dans le cadre de cette convention, Lorient Agglomération versera une subvention de 5.500 euros à la commune de Gestel pour l'année 2016.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après avoir pris connaissance de ce document, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer cette convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018.*

**DCM 2016-0021 : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE QUEVEN : MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET DE PERSONNEL**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer une convention avec la Mairie de Quéven fixant les termes techniques et financiers de la mise à disposition de matériel et/ou de personnel et de la fourniture de prestations entre les communes de GESTEL et de QUEVEN.*

Compte-rendu du Conseil Municipal affiché le 07 avril 2016

Le Maire,  
Michel DAGORNE



